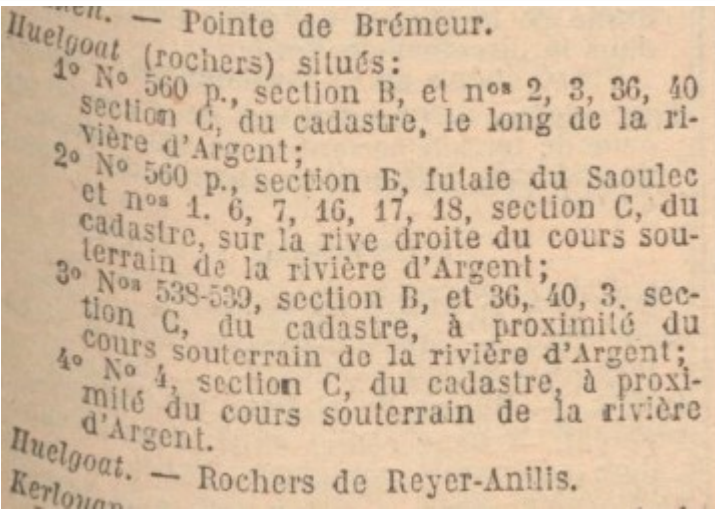


Libellé publié au Journal Officiel	 <p> <i>Huelgoat. — Pointe de Brémeur.</i> <i>Huelgoat (rochers) situés:</i> 1° N° 560 p., section B, et nos 2, 3, 36, 40 section C, du cadastre, le long de la rivière d'Argent; 2° N° 560 p., section B, futaie du Saoulec et nos 1, 6, 7, 16, 17, 18, section C, du cadastre, sur la rive droite du cours souterrain de la rivière d'Argent; 3° Nos 538-539, section B, et 36, 40, 3, section C, du cadastre, à proximité du cours souterrain de la rivière d'Argent; 4° N° 4, section C, du cadastre, à proximité du cours souterrain de la rivière d'Argent. <i>Huelgoat. — Rochers de Reyer-Anillis.</i> <i>Kerlouan</i> </p>
Commune	Huelgoat
Département	Finistère
Lien sur Gallica	http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6541382q/f9.image
Lien sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/affichSardec.do?reprise=true&page=1&idSardec=SARDOBJT000007104572&ordre=CROISSANT&nature=&g=ls
Références du JO	JO 16-12-1930 p. 13702-13706
Nom dans la base de données SIG	AC2_Huelgoat_Reyer_an_Ilis
Date de l'acte	Arrêté du 22/07/1914
Type de site	classé